Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503626-20251209-DCM091225_02-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DU TRONCHET

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 20 heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de M. BRIAND Pascal, Maire.

Présents : BRIAND Isabelle, BRIAND Pascal, FER Sandrine, FLAUX Danielle, LOUSTAU Robert, MULLIEZ Hubert, PITOIS Lise, PRUVOST Régis, SALAUN Eric, THEBAULT Christèle.

Absents excusés : AUBERT Amélie, BIARD Jérôme, DELALANDE Christophe, DRU Sabrina, GIELCZYNSKI Jeanne.

Absents ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : MULLIEZ Hubert

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Quorum : 8
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votes : 10

Convocation en date du 4 décembre 2025. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion du 9 décembre 2025

Objet : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.

09122026-2 INSTALLATION DE MONSIEUR ERIC SALAUN CONSEILLER MUNICIPAL À LA SUITE DU DECES DE MONSIEUR GUY JONQUEMAT

Au nom des membres du Conseil municipal, du personnel communal et de tous les habitants du Tronchet, Monsieur Le Maire présente à la famille de Monsieur Guy JONQUEMAT, conseiller municipal depuis 2012, ses plus sincères condoléances et remercie Guy pour son engagement auprès des Tronchetoises et des Tronchetois.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral, et notamment l'article L.270,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit, avec effet immédiat,

Vu le décès de Monsieur Guy JONQUEMAT, conseiller municipal, intervenu le 1er novembre 2025,

Considérant que Monsieur Eric SALAUN, suivant immédiat sur la liste « Une confiance renouvelée pour un projet commun » dont faisait partie Monsieur Guy JONQUEMAT lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Le conseil municipal,

Prend acte de l'installation de Monsieur Eric SALAUN en qualité de conseiller municipal.
Prend acte de la modification du tableau du conseil municipal en tenant compte de cette installation.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503626-20251209-DCM091225_02-DE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Eric SALAUN au nom de l'ensemble des élus et lui remet la Charte de l'élu local.
Monsieur le Maire précise que M. SALAUN est inscrit de droit à la commission C1, cette commission étant ouverte à tous les conseillers municipaux.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Hubert MULLIEZ

Le Maire,

Pascal BRIAND